

COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Objet de la consultation

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Délai limite de dépôt des plis électroniques

**Les plis électroniques devront être parvenus au plus tard le 21 septembre 2020
à 15 H 30**

Article 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :

MAIRIE DE LA BAZOCHE-GOUET

Représentée par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire

Place du Marché – 28330 LA BAZOCHE-GOUET – Tél. 02 37 49 20 25 – Fax 02 37 49 27 16

commune-bazoche-gouet-28330@wanadoo.fr

Article 2 - OBJET DU MARCHÉ :

2-1 Marché d'assurances

Le présent marché a pour objet de garantir les véhicules appartenant à la Commune et au budget annexe «transport scolaire ».

2-2 Lieu d'exécution des prestations : Commune de LA BAZOCHE GOUET

Article 3 – TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Article 4 - DUREE DU MARCHÉ :

4 - 1 Date de prise d'effet du marché

Les garanties du présent marché prendront effet le 1^{er} Janvier 2021 à zéro heure.

4 - 2 Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée initiale de trois ans : du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2023.

4 - 3 : Echéance

L'échéance est fixée au 1^{er} Janvier.

4 – 4 Résiliation

Le contrat sera résiliable à l'échéance annuelle par chacune de parties, moyennant un préavis.

Article 5 - VARIANTES :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 6 - VALIDITE DE L'OFFRE :

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 7 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de la prime d'assurance s'effectue en application des dispositions du code de la Commande Publique. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la quittance.

Pour les besoins de la collectivité, il devra être joint à la quittance une annexe indiquant le montant de la cotisation pour la commune et pour le budget annexe « transport scolaire » pour le car IVECO immatriculé CP-023-LY.

Article 8 - DOSSIER DE CONSULTATION

8 - 1 – Modification de détail au dossier de consultation

La Commune de LA BAZOCHE GOUET se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

8 -2 Contenu du dossier de consultation

- Le règlement de consultation ;
- La composition du parc avec fiche détaillée pour chaque véhicule ;
- Le cahier des charges visant à l'élaboration du contrat ;
- La lettre du candidat (DC 1)
- La déclaration du candidat (DC 2)
- Attestation de la compagnie au courtier ou à l'agent général valant mandat ;
- la proposition de tarification ;
- L'état des sinistres.

Le dossier de consultation sera disponible sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure et Loir : www.amf28.org/labazochegouet

Article 9 - DATE LIMITE DE DEPOT DES PLIS ELECTRONIQUES :

Les plis électroniques devront être parvenus au pouvoir adjudicateur au plus tard le
21 SEPTEMBRE 2020 à 15 H 30.

Article 10 –PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

10 - 1 Remise des offres :

Transmission électronique – Les offres doivent être transmises en utilisant la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure et Loir :
www.amf28.org/labazochequet

10 - 2 Contenu du dossier :

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

*** Pièces de la candidature :**

- la lettre de candidature (DC1) qui indiquera si le candidat se présente seul ou en groupement
- La déclaration du candidat (DC 2) contenant les renseignements suivants :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le service objet du marché, réalisés au cours des 3 dernières années.
 - La liste des principaux services d'assurances fournis pour les 3 dernières années notamment dans le domaine des collectivités et/ou organismes publics indiquant le montant, la date et le destinataire.
 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société

*** L'intermédiaire d'assurance qui présente la candidature d'une société d'assurances doit fournir les documents exigés pour la candidature pour la société représentée et pour lui-même**

Pour les intermédiaires d'assurance :

- Une attestation de la compagnie valant mandat (attestation jointe à compléter) ;
- L'attestation d'adhésion à l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) en cours de validité ;
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en vigueur

*** Contenu de l'offre**

- la proposition de tarification signée par une personne dûment habilitée avec le détail des garanties accordées par véhicule
 - Tous les autres documents formant la police (conditions générales, conventions spéciales, annexes)
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal

Le dossier transmis par voie dématérialisée sur la plateforme contiendra les pièces de la candidature et de l'offre.

ARTICLE 11 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES :

Pendant l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats des renseignements complémentaires ou des précisions sur leur offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants classés par ordre de priorité :

- L'étendue des garanties accordées et les franchises
- Le prix.

Si les offres reçues sont économiquement satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché sur la base de l'offre initiale. Toutefois, s'il l'estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant présenté une offre recevable en application des critères énoncés ci-dessus. La négociation pourra porter sur les conditions de garanties, de franchises et de tarifs.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DU MARCHE

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai de 10 jours les pièces suivantes :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que ses obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (attestation de régularité fiscale ou liasse CERFA 3666) ;
- Une attestation dite de « vigilance » de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale, en cours de validité et datant de moins de 6 mois
- Un extrait récent (de moins de 3 mois) de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K Bis)
- La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) établie au titre de l'année précédente.
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L 5221-2 du Code du Travail

A défaut de présentation de ces documents dans le délai imparti, l'offre du candidat pressenti sera rejetée et éliminée (Art. R 2144-7 du Code de la Commande Publique). Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires.

Si le candidat retenu a fourni ces justificatifs à l'appui de sa candidature, il ne sera pas tenu de les transmettre à nouveau lors de l'attribution.

ARTICLE 13 : COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Trésorier

TRESORERIE –14 rue de la Madeleine – 28200 CHATEAUDUN

ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plate-forme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-loir :

www.amf28.org/labazochequet